

Les citoyens éclairés  
16 impasse Marcel Cerdan  
56600 Lanester  
FRANCE

à l'attention de Mr Jean Claude Juncker,  
président de l'Union Européenne,  
Mr Hervé Dupuy,  
Mme Laetitia Wiliquet (wif 4 eu.)  
Mr Niels Muiznecks, commissaire européen aux  
droits de l'homme  
Mr Jacques Toubon, défenseur des droits français  
Mr Nicolas Hulot ministre de la transition  
écologique et solidaire

PJ : mon certificat d'EHS hôpital Nantes

Lanester, le 3 décembre 2017

Madame, Messieurs,

J'ai lu votre réponse avec toute l'attention qu'elle mérite.

Toutefois, je ne vous cache pas que je n'en suis pas satisfaite. En effet je me suis rendue mardi 21 novembre au **service de pathologies professionnelles et environnementales de la médecine du travail de l'hôpital de Nantes**, qui m'a **déclarée officiellement EHS**, avec pour seul conseil possible, **l'éviction de la source de pollution : les ondes !** Les micro-ondes du wifi agissent comme votre four dans mon cerveau, et me vrillent l'intérieur du crâne, dans une forte chaleur, qui me font perdre mémoire, capacités de concentration, et me conduisent à des problèmes cardiaques et une grande fatigue. **Ces ondes sont pour moi un instrument de torture.** Je ne peux plus aller chez des amis qui ont un compteur linky, ni à la mairie de Lorient pour mon travail car elle est équipée en wifi, tout comme les nouveaux locaux associatifs de la ville de Lanester, alors que je suis présidente de 2 associations. Je ne peux plus rendre visite à la famille de mon fils et ma petite fille car tout le quartier est équipé de linky, et le CPL tout comme le wifi me créent des « ampoules » (petites cloques de lymphe) dans les yeux et des troubles cardiaques, alors que je suis une personne en bonne santé. **Cela vous parait-il normal ??**

Je parle ici de mon cas, mais il est **représentatif de milliers de personnes qui souffrent aujourd'hui le martyr**, alors qu'il serait si simple d'équiper les structures dont vous parlez de la  **fibre optique, non rayonnante**, qui présente une grande conductivité, une grande capacité de transmission, et une sécurité par rapport aux cyberattaques.

Et pour toute réponse vous me dites que vous appliquez ce qui n'est qu'une « **recommandation** » de l'ICNIRP ? Je constate bien, comme des milliers de citoyens, d'enfants, de femmes enceintes, que **ces seuils ne nous protègent pas**. De nombreuses personnes siégeant dans cet organisme ont travaillé, reçoivent des subsides, ou travaillent encore pour des opérateurs de téléphonie mobile, ceci s'appelle poliment un « **conflit d'intérêt** ».

Le conseil de l'Europe préconise lui, **0.6 volt/mètre**, qui doit **descendre à 0.2** sous peu... Est-ce à dire que vous jugez là ces personnes incompetentes, et leur demandez d'aller jouer dans la cour, pendant que vous traitez des problèmes avec les « vrais » décideurs : les opérateurs de téléphonie mobile ?

Cette technologie des micro ondes, testée par les radaristes durant la dernière guerre mondiale, a été abandonnée par eux-mêmes car jugée **trop dangereuse**. **Plusieurs pays ont un seuil d'exposition plus modéré** de 6 volt/mètre (Russie, Pologne, Italie) et 3 v/m pour la Belgique et le Luxembourg pour ce qui concerne les hautes fréquences (antennes-relais, wifi, bluetooth, wimax, 3, 4 G...) et pourtant leurs téléphones fonctionnent. La 5 G aux Etats Unis provoque déjà des brulûres cutanées...

**Le Rapport Bio-initiative de 2012 PROUVE l'impact des ondes sur la santé et sur tout le vivant. Nous n'en sommes plus à des hypothèses, l'Appel de Martin Blanck et 160 scientifiques et médecins à l'ONU en mai 2015 est suivi aujourd'hui de l'Appel mondial de 15.000 scientifiques sur l'urgence des mesures à prendre afin d'arrêter le processus d'extermination de notre planète. Les micro ondes font partie du processus de réchauffement climatique, par l'activation incessante des molécules qu'elles provoquent. Et le principe de précaution, évoqué dans toutes les chartes, n'est pas mis en application.**

Le **National Toxicology Programm (USA)** vient de terminer une étude de 3 ans sur l'impact des ondes sur des groupes de rats qui **PROUVE également l'impact des ondes sur la santé**, et que celles ci provoquent majoritairement le gliome du cerveau, mais aussi toutes sortes de cancers.

La « recommandation » dont vous parlez date de 1999, celle-ci n'a plus rien à voir avec l'usage des téléphones portables à ce jour, et une recommandation n'est pas une loi me semble t'il... On ne peut se baser sur une période où ce matériel était encore très peu utilisé, compte tenu du développement exponentiel qu'il a connu depuis.

Dans cette recommandation, on parle pourtant d'un haut niveau de protection contre l'exposition aux CEM : de quelles mesures parlez vous ? Car ni la santé, ni la sûreté et la sécurité (par le piratage aisé du réseau hertzien) ne relèvent d'un haut niveau de protection avec le wifi, mais d'un véritable empoisonnement au quotidien.

Je vous demande alors : « qu'avez- vous prévu pour les personnes hyper sensibles aux ondes, et qui doivent les éviter ? » Va t'on se retrouver parqués dans un coin du pays avec l'impossibilité d'en sortir et de circuler librement dans notre pays ?

Je relève également dans votre « recommandation » le paragraphe suivant, qui vise, tout comme la Loi Abeille pour la France, à informer la population des risques encourus...

*« V. que les Etats membres, pour renforcer la compréhension des risques et de la protection contre l'exposition aux champs électromagnétiques, devraient fournir sous une forme appropriée des informations au public concernant l'impact des champs électromagnétiques sur la santé et les mesures prises à cet égard »*

Où est cette information du public ?

Vous notez également (voir ci-dessous), au quinzième alinéa, que vous invitez les pays membres de l'Europe à se désolidariser de la décision imposée par les représentants de l'union européenne, qui, encore une fois, ne représentent pas l'intérêt général des citoyens.

*« 15) les Etats membres ont, conformément au traité, la faculté de prévoir un niveau de protection supérieur à celui prévu par la présente recommandation »*

J'entends souvent : « mais les gens veulent avoir du wifi et de bonnes connexions partout... » ; ce à quoi je réponds que les enfants aussi mangent tout le bocal de bonbons si on les laisse faire ; **Il ne s'agit pas de prendre en compte un « désir » mais bien un besoin. Nous avons besoin de communiquer mais sans danger pour notre santé et nous demandons à nos représentants d'avoir l'information suffisante pour prendre les décisions justes.**

Je suis désolée, Madame, Monsieur, de la teneur de votre courrier qui est un déni du citoyen, et de sa santé. Les symptômes des Electrohypersensibles sont aujourd'hui reconnus par certains pays, ils sont de toutes façons en augmentation aussi exponentielle que les ondes qui nous entourent et nous mettent littéralement « dans » le four micro ondes et cuisent ainsi nos cellules.

Je souhaite que nos concitoyens prennent conscience de la catastrophe planétaire qui est en train de se jouer là, avec un impact direct sur la fécondité même des humains.

Nous souhaitons vous avoir interpellé sur un sujet primordial qui relève tout autant du secteur professionnel que personnel de tout un chacun.

**Et nous demandons vivement que soit réévalué le risque classé 2B par le CIRC de l'OMS**, car celui-ci est obsolète, **tout comme la recommandation de l'ICNIRP** qui ne prend en compte que l'effet thermique des ondes, sans contact direct avec un téléphone portable, et avec quelques minutes d'exposition par jour... Nous en sommes bien loin, et le rapport de l'Anses pour la France préconise d'ailleurs de ne pas mettre ni téléphone portable, ni tablette dans les mains des enfants avant l'âge de 14 ans. Ils sont pourtant soumis chez eux, à l'école pour certains, et dans la rue et lieux publics à ces ondes dans le ventre de leurs mères déjà.

En France, selon la Loi Abeille, le wifi est interdit pour les lieux accueillants les enfants de moins de 3 ans, il ne devrait donc se trouver dans aucun lieu public français, qui accueille potentiellement femmes enceintes, bébés et jeunes enfants.

**Où est donc la priorité ? Protéger la santé des citoyens ? Ou le porte monnaie des lobbies industriels ?**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations citoyennes.

La présidente,  
Danièle Bovin